

# UNE RÉFORME BRUTALE ET INJUSTE

*un recul social sans précédent*

## Relèvement des âges

→ **Catégories « sédentaires »** : l'âge légal de départ sera progressivement porté de 60 ans en 2010 à 62 ans en 2016.

Date de naissance	Âge du droit au départ
Avant le 1er juillet 1951	60 ans
1er juillet 1951	60 ans et 4 mois
1er janvier 1952	60 ans et 8 mois
1er janvier 1953	61 ans
1er janvier 1954	61 ans et 4 mois
1er janvier 1955	61 ans et 8 mois
1er janvier 1956	62 ans

En 2016 c'est plus d'un million d'emplois qui ne seront pas disponibles pour les jeunes puisque leurs parents devront travailler plus longtemps. C'est une mise en cause dramatique du pacte générationnel et de la retraite par répartition.

Rappelons que 39% des 55-64 ans travaillent, ce qui classe la France dans le peloton de queue en Europe. Le taux d'emploi s'effondre même après 60 ans – seulement 17%.

→ **Catégories « actives »**, partant actuellement à 55 ans.

Date de naissance	Âge du droit au départ
Avant le 1er juillet 1956	55 ans
1er juillet 1957	55 ans et 4 mois
1er janvier 1958	55 ans et 8 mois
1er janvier 1959	56 ans
1er janvier 1960	56 ans et 4 mois
1er janvier 1961	56 ans et 8 mois
1er janvier 1962	57 ans

## Décote (pénalité de 5% pour chaque annuité manquante)

L'âge auquel la décote s'annule est relevé de 4 mois par an à partir de 2016 Il sera de 67 ans en 2023. Ajouté à l'allongement de la durée de l'activité professionnelle requise, c'est un facteur important de baisse des pensions

Il faudra donc atteindre 67 ans pour avoir une retraite à taux plein ! Les jeunes, les femmes les demandeurs d'emplois seront les premiers pénalisés

2

## Augmentation des retenues pour pension

Passage en dix ans de 7,85% prélevés sur le traitement indiciaire brut à 10,55% en 2020, par une augmentation de 0,27 point par an (**3,05% sur le salaire net**).

En 2020, cela représentera l'équivalent **d'une journée de salaire par mois en moins**.

Pour les fonctionnaires de l'Etat, les traitements comme les pensions sont imputées au budget de l'Etat. C'est donc un jeu d'écriture budgétaire qui programme une baisse des salaires. C'est à terme une économie de 3 Mds d'euros par an en application du plan de rigueur.

## Minimum garanti

Son attribution serait soumise à l'une des deux conditions

- Avoir la totalité des trimestres exigés (tous régimes de retraite)
- Partir à l'âge auquel la décote s'annule.

Actuellement, il permet de relever d'environ 140 euros par mois les pensions les faibles. Des milliers d'agents sont concernés chaque année, environ la moitié des retraités de la FPT;

La restriction drastique de l'accès au minimum garanti est une mesure particulièrement injuste ! Surtout pour les femmes ! Les fonctionnaires avec des carrières incomplètes devront travailler jusqu'à 67 ans pour toucher le minimum garanti !

## Mères de 3 enfants

Derrière l'affichage du « respect des droits acquis », la fermeture de l'accès : seules les mères de 3 enfants nés avant 2012 et ayant 15 ans de service en 2010 conserveront le droit à un départ anticipé.

→ La modification du calcul de la pension rendra le dispositif très peu attractif.

Pour celles qui conservent le droit, le calcul de la pension se fera selon les règles en vigueur pour les fonctionnaires nés la même année, et non plus en fonction de l'année de l'ouverture du droit à pension. De fait, le gouvernement supprime la dernière possibilité importante de départ anticipé (16 000 environ par an).

## rien sur...

- Le rétablissement des bonifications pour enfants supprimées dans la Fonction publique en 2003
- La prise en compte des années d'étude et de formation

(Suite de la page 1)

- La prise en compte de la précarité
- La situation des fonctionnaires polypensionnés

## Emplois des seniors

Les seules mesures consistent encore en des exonérations de charge pour les entreprises (1 an pour l'embauche de salariés de plus de 55 ans).

Rien pour élargir et améliorer la CPA dans la Fonction publique !

## Pénibilité

Refus de reconnaître la pénibilité à partir de critères objectifs et collectifs. Aucun métier n'est déclaré pénible. Juste un dispositif individuel de « retraite pour pénibilité » accessible aux seuls salariés

S'il y a de grandes différences d'espérance de vie entre les catégories socio-professionnelles, c'est que la pénibilité du travail raccourcit la vie. Donc, rallonger la durée de cotisation pour faire travailler plus longtemps ne peut que réduire à terme l'espérance de vie.

**Ne serait-ce pas l'objectif ultime des contre-réformes des retraites ?**

souffrant « au moment du départ en retraite d'un **affaiblissement physique avéré** ». Rien pour ceux dont « la santé n'est pas altérée, mais risquerait de l'être plus tard ».

Pour ceux là, droit à la retraite à 60 ans au taux plein. Estimation gouvernementale : 10 000 en 2011. Les syndicats estiment que 15% des salarié-e-s exercent des métiers pénibles !

## Carrières longues

L'âge d'accès au dispositif est décalé. Ceux qui ont commencé à travailler avant 18 ans pourront partir à 60 ans... s'ils respectent la condition de durée cotisée, 43 ans en 2012.

Le dispositif antérieur, en distinguant durée cotisée et durée validée, avait écarté la plupart des femmes, et ceux qui ont connu maladie ou chômage.

## Les retraites en chiffres-clés

**Quelques chiffres suffisent pour prendre conscience que le financement des pensions de retraite en France est un problème de répartition des richesses.**

Il y a en France 16 millions de retraités, soit près d'un quart de la population. Les pensions qui leur sont versées représentent 261 Mds €, soit plus de 13 % du PIB. Elles permettent d'assurer un montant moyen de pension de 1 400 € mensuels, en augmentation de 0,6 % en plus de l'inflation chaque année. Il y a un million de retraités pauvres.

La forte croissance du nombre de retraités (+ 280 000 par an depuis 2006), nécessitent des recettes supplémentaires. Le refus d'augmenter les recettes est la cause du déficit. Selon le rapport du COR de 2007, pour assurer l'équilibre et revenir aux 37,5 annuités, il faudrait affecter 0,37% par an des gains de productivité estimés à 1,5% en moyenne sur les 40 ans à venir. Dit autrement sur une augmentation de 15€, il faudrait affecter 3,7€ aux retraites. C'est tout à fait possible !

- La masse salariale en France s'établit en 2009 à environ 1200 milliards d'euros. Le PIB de la France étant de 1900 milliards d'euros cette même année.
- Le montant des dividendes versées aux actionnaires représente 167 milliards d'euros par an. Ce montant a augmenté de plus de 100 milliards d'euros depuis 1982.
- L'ensemble des niches fiscales en France représente 75 milliards d'euros de perte par an pour le budget de l'État.
- L'ensemble des niches sociales en France représente 30 milliards d'euros de perte par an pour la protection sociale.
- Le montant des réductions d'impôts accordés aux ménages les plus riches depuis 2000 se monte également à 30 milliards par an.

## **Notre système des retraites est au cœur de la solidarité nationale.**

Tous les Français y sont très attachés. Il est cependant confronté à des déséquilibres financiers très importants, en raison de la baisse de 5 points de la part des salaires dans les richesses produites depuis le début des années 70.

Selon le rapport Cotis (2009) les revenus versés par les seules sociétés non financières aux propriétaires du capital et des terrains sont passés de 3 % à 8 % de leur valeur ajoutée brute de 1982 à Ce déplacement de 5 points représente sept à huit fois plus que le déficit de tous les régimes de retraite pour l'année 2008 servant de référence aux travaux du COR, et deux fois et demie plus que celui prévu pour 2010.

La crise économique liée à la dérégulation financière a accéléré l'apparition de ces déséquilibres : en 2010, nous avons atteint le niveau de déficit qui était attendu pour 2030 (32 milliards), **ce déficit était 15 fois moindre avant la crise financière.**

**2006 : 2,2 milliards de déficit**

**2008 : 10,9 milliards**

**2010 : 32,2 milliards**

# DU CÔTÉ DES RECETTES

Les salarié-e-s ponctionné-e-s, le MEDEF et les nantis privilégiés

L'ensemble des mesures gouvernementales sont résumées dans le tableau de synthèse suivant

champ : tous régimes (en Mds d'euros 2008)	2010	2011	2015	2018	2020
rappel solde avant réforme	-32,3	-35,1	-39,4	-42,3	-45,0
impact annuel mesure d'âge	0,0	1,7	9,5	18,6	<b>20,2</b>
effort Etat net	15,6	15,6	15,6	15,6	15,6
basculément unedic	0,0	0,0	0,4	1,0	1,4
mesures recette	0,0	3,7	4,1	4,4	<b>4,6</b>
mesures "positives"	-0,1	-0,1	-0,8	-1,3	-1,6
mesures convergence public/privé	0,0	0,4	2,7	4,0	4,9
solde après réforme	-16,8	-13,7	-7,8	0,0	0,1

## ❑ Des recettes nouvelles

Au total, **4,6 Mds d'euros en 2020**

- Dont 1 970 Ms sur les plus hauts revenus des personnes physiques
- et 2 650 Ms sur les entreprises

Cela représente à peine 10% des besoins de financement. C'est une véritable provocation.

Ainsi, par exemple,

- la cour des comptes avait proposé que les stocks options soient soumis à cotisation comme les salaires avec un gain estimé de 3 Mds d'euros. Passée à la moulinette gouvernementale la proposition donne 70 millions d'euros de recettes en 2011 et 200 millions d'euros d'ici 2020.
- La tranche supérieure sur le revenu sera augmentée de 1% (!) soit une recette de 230 millions d'euros dès 2011 et 290 millions d'euros d'ici 2020. Moitié moins que le bouclier fiscal !

## ❑ Dispositif d'alerte gouvernemental

- Adoption par le Parlement « d'objectifs quantifiés »
- Proposition par le « comité de pilotage » de « mesures d'ajustement » en cas de dépassement des dépenses prévues.
- Rendez vous en 2018.

**On n'en a pas fini avec les régressions ! Il est urgent de porter un coup d'arrêt, tous la rue le 24 juin !**

## ❑ L'effort demandé aux salariés

- Action sur les bornes d'âge : 20,2 Mds d'euros en 2020
- Convergence des règles « public-privé » : prix à payer pour les fonctionnaires 4,9 Mds d'euros en 2020
- Gel de la contribution employeur de l'Etat au financement de la retraite des fonctionnaires ➡ cela ne peut qu'entraîner des baisses de pensions.

Au final, comme l'ensemble des salarié-e-s, les fonctionnaires paient un prix fort :

- Recul de l'âge de la retraite
- Fin de l'accès à une retraite anticipée pour les mères de 3 enfants
- Baisse des salaires de 3%
- Restriction drastique pour le Minimum garanti

## Ce n'est pas à nous de payer la crise !

Patrick Artus, directeur des études à la banque à Natixis (par ailleurs membre du conseil d'analyse économique et professeur à polytechnique), déclarait dans une interview au Monde daté du 15 mai « Il faut aligner la taxation des revenus du capital sur celle du travail. Cela pourrait rapporter 100 milliards d'euros. »

Et ce n'est pas un syndicaliste qui le dit, mais un parfait connaisseur du système.

**Plus que jamais, il faut imposer la rendication syndicale** : Soumettre à cotisation, au même niveau que les salaires, l'ensemble des revenus : dividendes, intéressement, participation, dividendes, stocks options, plus value financières

### SOMMAIRE

Edito	p. 1
Réforme	p. 2 et 3
Données sur les retraites	p. 3
Recettes	p. 4
Tract	p. A et